

La lettre mensuelle
de la Commission nationale
droits des femmes
du Parti socialiste



Le 17 octobre à Paris, station Solférino, les membres de la Commission nationale en route pour la manifestation

ÉDITORIAL

Ce sixième numéro d'ÉgalitéE paraît au moment où nous nous apprêtons à « célébrer » la *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes*.

Violences au sein du couple — une femme meurt sous les coups de son conjoint tous les 2 jours et demi — comme au travail ; mutilations sexuelles ; mariages forcés ; violences liées à la traite des êtres humains, à la marchandisation des corps (prostitution) ; insultes ; menaces verbales ; avances, agressions physiques et sexuelles ; viols... les conséquences des violences faites aux femmes sont considérables. Sur les femmes qui en sont victimes, sur leurs enfants, qui en sont témoins, sur la société dans son ensemble.

Selon le rapport de l'observatoire national de la délinquance en France, en 2007-2008 1,2 million de femmes ont subi au moins un acte de violence physique ou sexuelle, plus de 310 000 ont été victimes de violences sexuelles, 150 000 ont subi un viol ou un rapport sexuel forcé, 9 % des femmes de 18 à 34 ans ont subi au moins un acte de violence physique ou sexuelle. Quant aux violences au travail, 43,6 % des femmes sont exposées à des agressions verbales, des injures et des menaces.

Face à ce constat, il est urgent d'agir ! Non pas, comme le propose la droite, avec « des mesures gadgets, qui ne

parviendront pas à éradiquer les violences faites aux femmes » ainsi que le pointe le groupe de travail « Violences » de la commission nationale, mais bien en alliant mesures ciblées, projet législatif, prévention et répression, et, surtout, en agissant sur l'ensemble des inégalités subies par les femmes afin d'en finir avec notre société patriarcale.

Une proposition de loi prenant en compte les violences de genre sera déposée à l'Assemblée nationale le 25 novembre, date de la journée internationale. Elle renforce les mesures législatives déjà en place qui n'empêchent pourtant pas les violences de connaître aujourd'hui une recrudescence. La commission et le secrétariat national ont formulé des propositions, qui seront intégrées au projet des socialistes pour les régionales, mais aussi pour 2012. Pour l'heure, face à cet état de fait, des rencontres qui permettent aux socialistes de renforcer leurs propositions sont organisées dans de nombreuses fédérations.

Le 25 novembre, Martine Aubry sera à La Seyne-sur-Mer dans le cadre du Tour de France du Projet. Elle ne manquera pas de rendre visite aux associations afin d'échanger sur les solutions qui peuvent être mises en place sur le terrain.

L'équipe de rédaction de la lettre ÉgalitéE

OUVERTURE DU BLOG DROITS DES FEMMES

Le blog du Secrétariat national aux droits des femmes vient d'ouvrir ses portes sur le site du Parti socialiste. Informations régulières ou urgentes, photographies, documents multimédias, critiques de livres (deux sont disponibles à ce jour, dans la bibliothèque de la rubrique « médiathèque ») viendront l'agrémenter.

<http://droitsdesfemmes.parti-socialiste.fr>

SECRÉTARIAT
NATIONAL



LE PASS'CONTRACEPTION POUR PRÉVENIR LES GROSSESSES PRÉCOCES

Avec la volonté de prévenir les grossesses non désirées chez les jeunes filles, Ségolène Royal, la présidente de la Région Poitou-Charentes a lancé en novembre 2009 une initiative intéressante et novatrice : un carnet de tickets gratuits pour une consultation médicale, des contraceptifs (dont une prescription de la pilule pour 6 mois), des analyses médicales et une visite de contrôle.

Ce pass'contraception gratuit a été mis en place avec les professionnels de santé, les associations (ex. Planning familial), les conseils généraux et les parents d'élèves (notamment FCPE) ; il est distribué aux lycéennes de la Région par les infirmier-e-s scolaires et les assistant-e-s sociaux.

Ce dispositif original s'inscrit dans le cadre de la loi de 2001 qui permet aux mineures d'accéder à une contraception sans autorisation parentale. Et il a vocation à aider à prévenir les grossesses non désirées chez les filles mineures, à mieux les informer, à contribuer à renouer le lien enfants-parents parfois distendu. Il vise aussi à préserver la santé des jeunes filles ainsi que leur avenir.

Mieux informées, elles pourront faire pleinement leur choix quant à une éventuelle grossesse désirée cette fois.

Faut-il rappeler qu'en France, il y a entre 6 et 10 000 grossesses précoces chez les jeunes filles mineures ? Et pourtant, le gouvernement dénonce cette initiative.

DU CÔTÉ DES FÉDÉRATIONS

FÉDÉRATION DE LA HAUTE-MARNE :

Dès son arrivée à la fédération, le premier fédéral de la Haute-Marne a incité les secrétaires fédéraux à communiquer eux-mêmes avec la presse. Chiche !

Suite à la communication du Secrétariat national droits des femmes appelant à participer à la manifestation unitaire du 17 octobre 2009 « pour une réelle égalité femmes hommes », l'occasion était trop belle pour la laisser passer : le Secrétariat fédéral aux droits des femmes et à la parité a donc organisé une conférence de presse avec les journaux locaux. Les invitations à la presse sont arrivées tout simplement par mail dans les rédactions, en prenant la précaution, par la suite, de les appeler pour veiller à leur présence.

La conférence a eu lieu le 14 octobre au local de Section de Chaumont en présence d'élus locaux. Le contenu était facile à trouver : les thèmes de la manifestation (autonomie, égalité, liberté, solidarité, laïcité et dignité) explicités par les outils de communication du Secrétariat national droits des femmes (tract, etc.).

Cette conférence de presse, même à une modeste échelle, a permis de relayer largement les initiatives du Parti socialiste au niveau départemental et local.



Le Journal de
la Haute-Marne

MANIFESTATION

Retour en images sur la manifestation pour une réelle égalité femmes hommes du 17 octobre



La Commission nationale droits des femmes va rejoindre la manifestation



Ci-dessus, en tête de cortège, Maya Surduts, porte-parole du CNDF, co-organisateur de l'événement avec Femmes Solidaires



Pascale Crozon, Zita Gurmai, Gaëlle Lenfant et Martine Aubry



Zita Gurmai, Gaëlle Lenfant et Martine Aubry



La prise de la Bastille



Les symboles du jour



Gaëlle Lenfant, Martine Aubry, Anne Hidalgo et Marie-George Buffet devant David Assouline, François Lamy et une foule nombreuse

PÉTITION

Réforme territoriale : la parité en danger

Considérant qu'un égal accès des femmes et des hommes aux mandats électifs est une condition nécessaire à l'exercice de la démocratie.

Considérant que cet égal accès n'est pas une évolution naturelle puisque malgré la loi sur la parité votée sous le gouvernement Jospin en 2000, **l'Assemblée nationale compte aujourd'hui 81,5 % d'hommes pour seulement 18,5 % de femmes.**

Considérant que **la modification d'un mode de scrutin a des effets conséquents sur la représentation des femmes en politique et que nous avons pu nous en féliciter en 2004,** lorsque les assemblées régionales ont vu 47,6 % de femmes élues au lieu des 27,5 % élues en 1998.

Considérant que **la réforme territoriale proposant l'élection de conseillers territoriaux au scrutin uninominal à un tour pour 80 % d'entre eux est contraire à l'article 1 de la Constitution** française qui précise que « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

Considérant que **si cette réforme devait être appliquée, les femmes représenteraient moins de 20 % des conseillers territoriaux,** selon toutes les projections réalisées.

Considérant, enfin, que **les régressions sur les droits des femmes sont partout,** et que le recul de la représentation des femmes pour tout ce qui touche à l'organisation de notre pays et de nos territoires ne peut qu'entériner, voire accélérer cette situation déjà préoccupante.

Nous femmes et hommes, citoyennes et citoyens, demandons à celles et ceux qui auront, de par leur vote, le pouvoir d'entériner ou non cette réforme de tout faire pour qu'une telle régression ne soit jamais votée. **Nous leur demandons de s'élever contre ce procédé antidémocratique et anticonstitutionnel par tous les moyens dont elles et ils disposent, de convaincre toutes celles et ceux qui n'auraient pas vu, peut-être, tous les dangers d'un scrutin uninominal à un seul tour,** de prendre en compte ces aspects

et de respecter la Constitution de la République Française en votant contre cette réforme.

Signez la pétition :

www.egalitee.fr/petition_200911.php

Extrait du Projet de loi :

(www.senat.fr/leg/pjl09-063.html)

Définition des modes de scrutin

Dans le cadre de cantons, 80 % des sièges attribués sont pourvus au scrutin uninominal majoritaire à un tour : un second tour n'était en effet pas concevable dans la logique du mode de scrutin retenu.

Les 20 % des sièges restants sont attribués, dans le cadre du département, à des listes, avec application de la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste : ce choix a été fait, de préférence à celui de la plus forte moyenne, parce qu'il est la contrepartie logique du scrutin à un tour. La répartition des sièges s'effectue en fonction du nombre de suffrages « utilement exprimés », c'est-à-dire ceux obtenus par les candidats qui n'ont pas été élus au mandat de conseiller territorial et qui se sont rattachés à une liste lors de la déclaration de la candidature (article L. 190-6).

Agenda

25 novembre : journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Ne manquez pas de vous associer aux nombreuses initiatives organisées à cette occasion par les associations et les collectivités locales !

Crédits :

Andrea Fuchs, Bruno Lapeyre, Christine Rimbault, Gaëlle Lenfant, Angélique Thomas, Zita Gurmaï, Secrétariat National Droits des Femmes

Responsable de la publication :

Gaëlle Lenfant



10, rue de Solférino
75333 Paris Cedex 07
femmes@parti-socialiste.fr